



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

**Membres absents** : Mme KOENDERS - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**OBJET**

**DE LA DELIBERATION**

**Budgets participatifs - Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) - Année 2011 - Demandes de subventions**

M. GRANDGUILLAUME, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite des incidents survenus dans de nombreuses villes, il y a quelques années, la Région Bourgogne a créé le Fonds d'Aide aux Projets (FAP), destiné aux associations et aux particuliers, et le Fonds d'Intervention de Proximité (FIP), ouvert aux communes, aux établissements publics intercommunaux et aux bailleurs sociaux.

L'intervention du FIP se traduit par une aide à un investissement ponctuel ou urgent contribuant à améliorer la vie urbaine (sécurité, propreté, convivialité, services, etc.).

Sont éligibles les communes porteuses d'un projet de rénovation urbaine, bénéficiaires d'un contrat d'agglomération ou dont une partie du territoire est située en zone urbaine sensible.

Les actions retenues peuvent être soutenues à hauteur de 50% du coût total du projet, avec un plafond maximum de subvention de 15 000 € par opération.

Par ailleurs, la Ville entend poursuivre son action en faveur d'une plus grande cohésion sociale entre les quartiers de façon à satisfaire au mieux les besoins et les attentes des citoyens.

C'est ainsi que, parmi les projets proposés par les conseils de quartiers en 2010 et approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 mai 2010, six sont éligibles au Fonds d'Intervention de Proximité:

- 1- remplacement d'une clôture, d'un portillon et installation d'une borne fontaine à la MJC des Grésilles,
- 2- aménagement du square Lavoisier,
- 3- extension de l'espace de jeux pour enfants dans le secteur de la promenade du ruisseau,
- 4- création d'un jardin éducatif promenade du ruisseau dont la gestion reviendrait à une association compétente,
- 5- reconstitution des talus avenue du Lac, sous le pont situé à proximité du foyer d'hébergement ADOMA,
- 6- fléchage des passages piétonniers entre la montagne Sainte-Anne et la Fontaine d'Ouche.

Ces opérations permettront d'améliorer les liens à l'intérieur même de ces deux quartiers et de répondre également aux besoins de mixité sociale par la participation des habitants à la mise en œuvre des projets.

Le coût prévisionnel de ces derniers est estimé à 80 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par la Région Bourgogne au titre du Fonds d'Intervention de Proximité, pour la mise en œuvre de six projets proposés par les conseils de quartier, en 2010.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**